

Oxalic acid concentrate

38250-1EA

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Oxalic acid concentrate
FDS-nombre : 000000021249
Type de produit : Mélange
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne
Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA
Téléphone : (49) 5137-999 0
Téléfax : (49) 5137-999 123
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Lésions oculaires graves Catégorie 1

Oxalic acid concentrate

38250-1EA

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : acide oxalique

2.3. Autres dangers

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

| Nom Chimique | No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE | Classification 1272/2008 | Concentration | Remarques |
|--------------|--|-----------------------------|---------------|-----------|
|--------------|--|-----------------------------|---------------|-----------|

Oxalic acid concentrate

38250-1EA

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

| | | | | |
|----------------|---|--|-------|----|
| acide oxalique | 144-62-7 607-006-00-8 01-2119534576-33 205-634-3 | Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Eye Dam. 1; H318 | < 5 % | 1* |
|----------------|---|--|-------|----|

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Enlever les lentilles de contact. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Oxalic acid concentrate

38250-1EA

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
oxydes de carbone (CO, CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Oxalic acid concentrate

38250-1EA

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | Base / Valeur | Valeur / Type d'exposition | Facteur de dépassement | Remarques |
|----------------|------------------|----------------------------|------------------------|--------------------------|
| acide oxalique | EU ELV TWA | 1 mg/m ³ | | Valeur indicative |
| acide oxalique | INRS (FR) VME | 1 mg/m ³ | | Indicative réglementaire |

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Valeurs DNEL/PNEC

| Composant | End-use / Impact | Durée d'exposition | Valeur | Voies d'exposition | Remarks |
|-----------|------------------|--------------------|--------|--------------------|---------|
|-----------|------------------|--------------------|--------|--------------------|---------|

Oxalic acid concentrate

38250-1EA

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

| | | | | | |
|----------------|---|--|----------------|----------------------|--|
| acide oxalique | Travailleurs / Long terme - effets systémiques | | 4,03 mg/m3 | Inhalation | |
| acide oxalique | Travailleurs / Long terme - effets systémiques | | 2,29mg/kg bw/d | Contact avec la peau | |
| acide oxalique | Travailleurs / Aigu - effets locaux | | 0,69 mg/cm2 | Contact avec la peau | |
| acide oxalique | Consommateurs / Long terme - effets systémiques | | 1,14mg/kg bw/d | Contact avec la peau | |
| acide oxalique | Consommateurs / Aigu - effets locaux | | 0,35 mg/cm2 | Contact avec la peau | |
| acide oxalique | Consommateurs / Long terme - effets systémiques | | 1,14mg/kg bw/d | Ingestion | |

| Composant | Compartment de l'environnement / Valeur | Remarques |
|----------------|---|--------------------------|
| acide oxalique | Eau douce: 0,1622 mg/l | Assessment factor: 1000 |
| acide oxalique | Eau de mer: 0,01622 mg/l | Assessment factor: 10000 |
| acide oxalique | Station de traitement des eaux usées: 1550 mg/l | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Oxalic acid concentrate

38250-1EA

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Matière des gants: Latex Naturel
délai de rupture: > 480 min
Épaisseur du gant: 0,6 mm
Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|----------------------------------|---|----------------|
| Forme | : | liquide |
| Couleur | : | incolore |
| Odeur | : | inodore |
| poids moléculaire | : | 90,03 g/mol |
| Point/intervalle d'ébullition | : | env. 100 °C |
| Point d'éclair | : | Non applicable |
| Limite d'explosivité, inférieure | : | Non applicable |

Oxalic acid concentrate

38250-1EA

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

| | | |
|---------------------------------------|---|--|
| Limite d'explosivité, supérieure | : | Non applicable |
| Pression de vapeur | : | donnée non disponible |
| Densité | : | env. 1,02 g/cm ³ |
| pH | : | env. 1 |
| Hydrosolubilité | : | soluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | log Pow -1,7 à: 23 °C Méthode: OCDE Ligne directrice 107 |

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Oxalic acid concentrate

38250-1EA

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

Estimation de la toxicité aiguë

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée:

Estimation de la toxicité aiguë

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation:

donnée non disponible

Irritation de la peau:

donnée non disponible

Irritation des yeux:

donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

donnée non disponible

Danger par aspiration:

donnée non disponible

Autres informations:

Irritant pour les yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Essai en statique

Espèce: *Leuciscus idus*(Ide)

Valeur: 160 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité des plantes aquatiques:

Inhibition de la croissance

Espèce: *Microcystis aeruginosa*

Valeur: 80 mg/l

Durée d'exposition: 8 jr

Oxalic acid concentrate

38250-1EA

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Toxicité pour les microorganismes:

Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Espèce: Pseudomonas putida

Valeur: 1.550 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Immobilisation

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 162,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

aérobique

Biodégradation: 89 %

Durée d'exposition: 20 jr

Résultat: rapidement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Les valeurs écologiques se rapportent à la substance non diluée, à 100 %.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Oxalic acid concentrate

38250-1EA

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

Autres informations : Température de stockage et de transport : > 15 °C

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Centre de contrôle de poison

| Pays | Numéro de téléphone |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche | +4314064343 |
| Belgique | 070 245245 |
| Bulgarie | (+35929154233 |
| Croatie | (+3851)23-48-342 |
| Chypre | n'est disponible |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark | 82121212 |
| Estonie | 16662; (+372)6269390 |
| Finlande | 9471977 |
| France | +33(0)145425959 |
| Grèce | n'est disponible |

| Pays | Numéro de téléphone |
|------------------|-----------------------------|
| Lettonie | +37167042473 |
| Liechtenstein | n'est disponible |
| Lituanie | +370532362052 |
| Luxembourg | 070245245; (+352)80002-5500 |
| Malta | n'est disponible |
| Pays-Bas | 030-2748888 |
| Norvège | 22591300 |
| Pologne | n'est disponible |
| Portugal | 808250143 |
| Roumanie | n'est disponible |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166 |

Oxalic acid concentrate

38250-1EA

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

| | |
|--------------------|------------------------|
| Hongrie | (+36-80)201-199 |
| Islande | 5432222 |
| Irlande | +353(1)8092166 |
| Italie | n'est disponible |
| Allemagne | Berlin : 030/19240 |
| | Bonn : 0228/19240 |
| | Erfurt : 0361/730730 |
| | Fribourg : 0761/19240 |
| | Göttingen : 0551/19240 |
| | Homburg : 06841/19240 |
| | Mainz : 06131/19240 |
| Munich : 089/19240 | |

| | |
|-------------|---|
| Slovénie | n'est disponible |
| Espagne | +34915620420 |
| Suède | 112 (begär Giftinformation);+46104566786 |
| Royaume Uni | n'est disponible |

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances
(LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Toxic Chemical Control Law (TCCL) List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Oxalic acid concentrate

38250-1EA

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

| | | | |
|----------------|---|-------------|---|
| acide oxalique | : | H302 + H312 | Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané |
| | | H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.